



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

À toutes les personnes intéressées de la municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

# AVIS PUBLIC – Demande de dérogation mineure

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Nicolas St-Gelais, directeur général  
et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

**QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 7 octobre 2024, aura à statuer sur la  
demande de dérogation mineure 2024-09.**

Cette demande déposée par la propriétaire du 773 route Prévost, vise l'agrandissement de la résidence existante. L'élément dérogatoire est la marge arrière. Le règlement de zonage 479-2021 prévoit que la marge arrière minimale est de 10 m alors que le projet prévoit une marge arrière de 3.82 m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 7 octobre 2024 à 20 h 00 au bureau municipal, situé au 515, route des Prêtres, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

DONNÉ À SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS CE 26<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024.

Nicolas St-Gelais Directeur général et secrétaire-trésorier

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Code municipal du Québec, art. 420) Je, soussigné, Nicolas St-Gelais, directeur général et greffier trésorier, résidant à L'Ancienne-Lorette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : sur le site internet de la Municipalité, au bureau municipal et au Logisport.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024.

Nicolas St-Gelais Directeur général et secrétaire-trésorier

---